



***BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU  
15 AVRIL AU 15 MAI 2021***

**Conseil communautaire Juin 2021**



La mise à disposition du public s'est déroulée par voie dématérialisée à partir du 15 avril pendant 1 mois, conformément à la procédure d'élaboration des PCAET. L'information a été relayée dans les journaux officiels, mais aussi sur le site internet du Grand Annecy (Actu et bouton pour accès direct aux documents du PCAET), la page Face book du Grand Annecy et le compte LinkedIn du Grand Annecy. L'information a également été transmise aux mairies des 34 communes avec les liens internet pour que celle-ci soit relayée sur le site des communes membres.

21 avis de citoyens et associations ont été recueillis et deux avis de partenaires.

Les avis de citoyens sont présentés dans le tableau ci-dessous **en caractère gras et italique** par thèmes abordés (à gauche) avec les éléments de réponse (en dessous des avis).

Aérodrome -	<p><b><i>Appliquer les mesures protectrices du Mont Blanc à l'Agglo – Mettre fin à l'activité de l'aérodrome qui n'a plus aucune activité de service public et limiter l'activité aux hélicoptères de la sécurité civile – Association de défense des habitants de Poisy contre les nuisances aériennes charte de 95 non respectée – les monoturbines ne sont plus autorisées.</i></b> Les émissions de GES de l'aérodrome sont bien prises en compte dans le bilan général des GES ainsi que dans le bilan des consommations. Pour l'année 2015, le transport aérien représentait 1201 GWh de consommation d'énergie soit 0.8% du secteur des transports et 0,3% des consommations totales. Il représentait 3,42 TeqCO2 d'émissions de GES soit 0.9% des émissions du secteur des transports et 0.4% des émissions globales. Concernant les émissions de GES et les émissions de polluants atmosphériques, il n'y a pas d'impacts significatifs locaux liés à l'aérodrome et encore moins lorsqu'on le place dans le contexte local avec l'A41 à proximité. Les autres observations comme les nuisances sonores ne rentrent pas dans le champ des PCAET. L'exploitation de l'aérodrome relève de la compétence du conseil départemental.</p>
Urbanisme	<p><b><i>La proposition du modèle de la ville à 20 mns</i></b> : les déplacements sont pris en compte avec le modèle de la ville du ¼ d'heure.</p> <p><b><i>Le besoin exprimé de végétaliser</i></b> est repris dans les actions 25 ; 54 ; 55 et 56 du PCAET</p> <p><b><i>La proposition de concours d'idées pour les habitants en dessinant la ville</i></b> est prise en compte dans la démarche Imagine et l'objectif Dessine le Grand Annecy</p> <p><b><i>Récupérer le foncier de l'aéroport pour éco quartier – parcs ...</i></b> l'avenir du site sera traité dans le cadre du SCOT et du PLUI-HMB.</p> <p><b><i>Cohérence des documents de planification</i></b> pris en compte dans la délibération d'approbation du PCAET</p> <p><b><i>Eviter le passage 2x2 voies de l'avenue d'Aix les Bains (Green Peace)</i></b> : la requalification de l'avenue d'Aix les Bains, en lien avec les projets de transport en commun en site propre, devrait être étudié par la ville dans les prochaines années. Une concertation se déroulera pendant toute la durée de ces études.</p>

Citoyenneté	<b><i>Faire vivre la citoyenneté en dehors de l'espace citoyen – création d'une convention citoyenne permettant d'élaborer les grands projets liés aux transports et à l'énergie</i></b> : La mise en œuvre des actions 1 et 2 du PCAET donnent la possibilité à tous les citoyens de participer aux débats et à la mise en œuvre du PCAET.
Agriculture	<b><i>diversifier les produits et développer le maraîchage – réorganiser l'activité agricole – consommer local</i></b> : Le projet de Plan alimentaire territorial devrait répondre et reprendre les souhaits émis.  <b><i>Les engrais chimiques</i></b> : le territoire est peu concerné par la pollution aux engrais chimique, une grande partie des productions s'effectuant sous label de qualité. Le PAT renforcera encore l'orientation qualitative et favorisera l'agriculture biologique. L'action 67, « mieux connaître les écosystèmes pour mieux les protéger » est corrigée pour intégrer le rôle que peut avoir l'agriculture sur le sujet. L'action 47 « Produire et distribuer localement des produits alimentaires de qualité » vise 70% de produits bio et/ou locaux dans la restauration collective.
Communication information	<b><i>La proposition d'une communication à l'aide de chiffres clé utilisés comme outil pédagogique</i></b> est intégrée à l'action 17 du PCAET communiquer et sensibiliser
La rénovation des logements	<b><i>La nécessité d'animer le territoire y compris les syndicats et d'avoir une politique incitative à la rénovation.</i></b> le service public de performance énergétique de l'habitat et le service j'éco rénove mon logement doivent aboutir à une massification de la rénovation du résidentiel, en mettant l'accent sur l'animation, le conseil et l'accompagnement de tous les publics.
Les transports	<b><i>Réseaux de transport économes en énergie et en GES</i></b> Action 6 du PDM Définir et mettre en œuvre la transition énergétique du parc de véhicules de transports publics : étude en cours pour les motorisations alternatives et début de la mutation de la flotte de véhicules en 2022– <b><i>navires sur le lac avec motorisation électriques ou hydrogène</i></b> l'évolution des critères d'attribution des droits sur le lac par l'Etat est débattu dans le cadre de la commission lac animée par le SILA. <b><i>Mobilité sur le lac : la motorisation des hors bords ?</i></b> : une des hypothèses de travail consisterait à privilégier des moteurs moins puissants lors des renouvellements des autorisations. – <b><i>gratuité des TC</i></b> : une expérimentation aura lieu sur les lignes de mobilité saisonnière au cours de l'été 2021. <b><i>Gratuité des parkings aux véhicules électriques</i></b> : Actuellement, sur Annecy, le stationnement en surface est gratuit pour les véhicules électriques dans la limite de 2 heures mais la charge est payante. Dans les parkings en ouvrage le stationnement est payant mais la charge est gratuite. L'action 31 du Plan de Mobilité vise à créer les conditions favorisant l'accès au cœur d'agglomération aux usagers partagés et de mobilité durable. <b><i>Quels sont les projets systémiques de la mobilité urbaine et en bordure du lac envisagés par le GA</i></b> : l' action 26 bis du PCAET « engager la réalisation du réseau de tramway et de bus à Haut Niveau de Service du GA », et les

	<p>orientations du projet de PDM « développer le réseau ferroviaire structurant et favoriser l'intermodalité » et « Développer un réseau d'infrastructures cyclables cohérent et à l'échelle du Grand Annecy » répondent à cette question.</p> <p><b>Mutation de la motorisation du Parc auto annécien</b> le PCAET prévoit d'étudier la mutation du parc de bus, de soutenir financièrement la mutation du parc de véhicule des communes, et d'étudier la mise en place d'une zone à faible émission – <b>limitation à 30 km/h sur les départementales et les voies connexes du lac pour un report modal</b> : instauration de la zone 30 en cœur urbain dense et étude ZFE en cours – <b>Augmenter la fréquence de la ligne 14</b> - les actions 1 et 2 du projet de Plan de Mobilité prévoit une augmentation de l'offre et du cadencement du réseau de transports publics et le développement de nouvelles liaisons de transports collectifs</p>
Qualité de l'air	<p><b>ZFE : mesure insuffisante qui renvoie aux citoyens la responsabilité de trouver des alternatives pour se déplacer</b> : le plan d'amélioration de la qualité de l'air est bien plus vaste que la seule ZFE et comprend de nombreux autres actions relevant de différents acteurs. <b>Envisager le scénario zéro voiture à l'horizon 2050</b> – le projet de plan de mobilité planifie la réduction de la voiture à l'horizon 2030. <b>brûlage des déchets verts : passer à la répression et communiquer</b> la répression est du ressort du pouvoir de police des Maires ; Action expérimentale en cours du Grand Annecy de broyage à domicile</p>
Eclairage urbain	<p><b>Surconsommation des éclairages urbains - extinction y compris sur les bords du lac</b> : 3 actions du PCAET contribuent à cet objectif : l'action 12 Atteindre les objectifs de la stratégie lumière pour l'éclairage public (dont l'extinction nocturne fait partie) – action 39 rénover énergétiquement l'éclairage des copropriétés et l'inscrire dans la protection de la biodiversité - action 41 intégrant la rénovation de l'éclairage privé extérieur des entreprises et du tertiaire privé.</p>
<b>Divers</b>	
Usine de valorisation énergétique	<p><b>Mettre des capteurs GES au niveau de l'incinérateur et analyser les dioxines et métaux lourds</b> : l'usine est une Installation classée pour l'Environnement et à ce titre est suivi pour les dioxines et métaux lourds.</p>
Energies renouvelables	<p><b>Point de vigilance à avoir sur l'utilisation des terres peu fertiles – le chauffage au bois engendre la pollution atmosphériques et la déforestation - panneau solaire sur le toit de la gare et ferroutage</b> : le déploiement des énergies renouvelables se concentre sur les volumes bâtis et les sols artificialisés exclusivement. L'action 37 du PCAET est consacré à la réduction de la pollution atmosphérique liée à la combustion de la biomasse. L'augmentation raisonnée de son usage conjugué à cette amélioration permet d'atteindre les objectifs européens d'amélioration de la qualité de l'air.</p>

Risque inondation	Sera pris en compte dans l'action 66 mettre à jour les politiques publiques de gestion du risque en intégrant le changement climatique
Fête du lac	<b>Pourquoi ne pas supprimer les feux d'artifice</b> : les mesures d'ATMO AURA (Association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire) ne permettent pas d'associer un pic de concentration de particules avec le tir de feux d'artifice sur la territoire du Grand Annecy. Par précaution toutefois, ceux-ci sont interdits en cas de pics de pollution.
les centrales nucléaires	Le territoire n'accueille pas de telle installation. Le PCAET ne peut donc agir sur ce sujet.

### Les retours des institutionnels

➤ La Chambre de commerce et d'industrie

La CCI souligne la qualité et l'ambition du PCAET. Elle confirme sa capacité à relayer et promouvoir les dispositifs existants et à venir et souhaite figurer parmi les partenaires associés aux actions 28 et 33 ainsi que pour le déploiement des véhicules propres.

MOBILITE DURABLE : Reprise des éléments formulés lors de l'enquête publique du PDU :	<p><b>Conforter les plans mobilité entreprises en élargissant la cible (action 28)</b> La seconde phase de l'action consiste en l'élaboration de démarches collectives regroupant les entreprises de plus de 50 salariés au sein des parcs d'activités du Grand Annecy. De ce fait la cible sera élargie.</p> <p><b>faire du territoire un lieu d'expérimentation des nouvelles mobilités (action 33) certaines innovations peuvent induire à terme des gisements de développement.</b></p> <p><b>La CCI souhaite faire partie des partenaires de ces deux actions</b> La CCI sera mentionnée comme partenaires de ces actions</p>
MOBILITE DURABLE – logistique industrielle et urbaine	<p><b>Livraison et flux des marchandises : encourager le déploiement de véhicules propres – traiter spécifiquement la logistique urbaine et la logistique industrielle – aide aux professionnels pour décarboner la flotte de véhicules et améliorer la qualité de l'air:</b> le PCAET prévoit un dispositif de soutien à la mutation des flottes de véhicules des acteurs économiques.</p>

<p>Le lien mobilité et aménagement du territoire : logistique industrielle et urbaine</p>	<p><b>Opportunités foncières et immobilières, mieux accueillir les véhicules de livraisons et des solutions adaptées pour l'accueil des véhicules professionnels, Les conditions de livraison sur les ZAE ainsi que les manœuvres au chargement/déchargement</b>  : c'est le PLUI HM Bioclimatique qui devra permettre l'organisation du territoire sur ce sujet.  <b>Action 25 : consulter les commerçants ou leurs représentants, les Unions commerciales et artisanales</b> demande intégrée dans la Fiche action.</p>
<p>La réduction des déplacements</p>	<p><b>Logique soutenue par la CCI</b></p>
<p>La Zone à faible émission ZFEm</p>	<p><b>Souhait de la CCI d'être partenaire de l'action – importance d'associer le plus en amont possible les acteurs économiques à la démarche : périmètre, véhicules concernés, et les accompagnements pour les entreprises impactées.</b> Intégration dans la Fiche action des demandes de la CCI</p>
<p>Actions en lien avec les différents secteurs économiques</p>	<p><b>La CCI se propose comme relai pour diffuser et valoriser les dispositions du PCAET ainsi que les dispositifs d'accompagnement que ce soit pour la rénovation des bâtiments , du Fonds air entreprises – des ENR ou de la maîtrise des consommations d'énergie mais aussi pour faire avancer l'écologie industrielle et à la connaissance de la vulnérabilité du territoire. Une précision, désormais, avec le plan de relance, les accompagnements portés par l'Ademe sont dorénavant réalisés par la CCI Savoie d'où une nécessité de se cordonner CCI – Grand Annecy .</b> Le Grand Annecy remercie la CCI pour ses propositions. Un premier travail de coordination se fait actuellement dans le cadre du Territoire à énergie positive avec Grand Chambéry et Grand Lac.</p>

➤ Le Syndicat mixte du lac d'Annecy SILA

Le SILA réaffirme son engagement au côté du Grand Annecy en faveur de la transition nécessaire pour notre territoire.

Le SILA attire l'attention sur la nécessité de prendre en compte la baisse des tonnages de déchets ménagers incinérables dans le calcul des énergies renouvelables produites sur le territoire.

DIAGNOSTIC	<p><b>Le SILA est le gestionnaire de l'incinérateur et du réseau de chaleur</b> : la correction sera apportée au diagnostic page 99</p> <p><b>Des informations complémentaires : En 2017 l'injection de biométhane par SILOE représente 13 389 MWhpcs/an</b></p> <p><b>La valeur de 17,7 GWh de biogaz est trop élevée, il faudrait prendre indiqué 13.4 GWh . Ne pas prendre en compte 2018 qui n'est pas représentative avec l'incendie sur SILOE.</b> Repris Page 62 du diagnostic</p> <p><b>Le SILA ne pourra se fixer les mêmes objectifs de réduction des émissions de CO2 pour le secteur des déchets de 46% compte tenu des futures normes de rejet des UDEP lié aux étiages de plus en plus sévères.</b> Mentionné dans le document de stratégie du PCAET page 31</p>
Action 21 : Intégrer le thématique Climat air énergie dans le PLUI HM bioclimatique	<b>Faire figurer la stratégie « eaux pluviales urbaines »</b> : Observation apportée dans la fiche action
Action 53 : Optimiser la production hydroélectrique	<b>Contraintes très importantes sur le réseau EU (peu de pente, pas de chute)</b> : observation reportée dans la fiche action :
Action 59 : Désimpermeabiliser et végétaliser les sols	<b>Faire référence à la stratégie de gestion des Eaux pluviales urbaines - faire figurer l'action importante inscrite au Contrat de bassin sous MO Grand Annecy: étude du potentiel de désimpermeabilisation du patrimoine public 2020 – 2022</b> : Ces éléments figurent bien dans la fiche action.
Action 60 : Valoriser l'eau de pluie	<b>Actualisation de la fiche nécessaire et faire figurer l'action du Contrat de bassin sous MO Grand Annecy: Etude technique et travaux visant à la réutilisation des EPU 2020 – 2022</b> : La Fiche action sera mise à jour et l'action mentionnée rajoutée.
Action 61 : Gérer la ressource en eau	<b>Mentionner l'engagement du Grand Annecy dans le Contrat de bassin Fier &amp; Lac dans la partie contexte – mentionner que le Contrat de bassin contribue pleinement à l'atteinte des objectifs de l'action : observatoire de la qualité des cours d'eau, opération collective Soyons Fier !</b> les observations seront apportées à la Fiche action
Action 62 : Améliorer les dispositifs de gestion du niveau du lac et adapter les usages aux niveaux extrêmes	<b>Le SILA propose la mise à jour des 7 mesures indiquées</b> : la mise à jour est apportée
Action 64 : Développer et faire connaître les lieux de nature et de fraîcheur en ville	<b>Mentionner l'action du Plan Lac coordonné par le SILA « recenser les zones de fraîcheur » sur les affluents du lac et en aval. Cette étude ayant</b>

	<p><i>pour objectif d'offrir une alternative estivale aux rives du lac pour contribuer à diminuer la fréquentation et les problèmes associés.</i> Cette étude sera mentionnée dans la fiche action.</p>
--	---

-----



## **Avis n°1 :**

Bonjour,

suite à la lecture partielle du projet plan climat air energie, puis je vous poser la question: tenez vous compte des travaux déjà réalisés concernant les transports et l'eau dans le cadre du grand Annecy?

Donc voici quelques suggestions:

Concernant les préalables méthodologiques;il serait judicieux de placer des capteurs de gaz à effet de serre aux niveaux des incinérateurs de déchets,producteurs d'énergie,afin de comptabiliser réellement les émissions de gaz à effet de serre.

Au sujet de l'UTCF(utilisation des terres):

avez vous pensé aux ratios de stockage du carbone par les différents types de sols aux alentours des incinérateurs des déchèteries?Ainsi qu'au dosage de la Digoxine et des métaux lourds?

Pour l'analyse des potentiels d'énergie renouvelable:

avez vous pensé à utiliser des terres peu fertiles pour réaliser le cadastre solaire(les parcs de panneaux solaires),et des parcs d'éoliennes(dans la vallée du Rhône,il y a du vent)?

D'autrepart,le bois de chauffage représente une pollution atmosphérique conséquente et participe à l'augmentation des gaz à effet de serre et de surcroît à la déforestation,cela représente un cercle vicieux,qui s'auto-alimente.

Quels projets sont prévus pour fermer et démanteler les centrales nucléaires en fin de vie sur la région Rhône-Alpes?

Qu'est-ce qui est prévu si les eaux du lac dépassent leurs normes,et lorsque les cours d'eau comme le thiou sortent de leur lit?

Qu'avez vous prévu par rapport aux engrais chimiques et aux pesticides,qui polluent les nappes phréatiques et aux conséquences en lien avec la santé publique(augmentation des cancers et des différentes pathologies)?

Quel plan social est mis en place sur le Grand Annecy pour lutter contre la paupérisation de la population?

Concernant les transports:

Des panneaux solaires sont-ils prévus sur la gare pour alimenter les trains?

Y a t-il des bornes de recharge électrique en dehors d'Annecy de prévues sur les axes routiers les plus fréquentés?

Pour le ferroutage qu'avez vous prévu?

Avez vous prévu de développer des camions, bus,et des voitures du parc annecien électrique?

Avez vous prévu la sortie du tout essence, diesel d'ici 2030?

Avez vous un budget pour le tramway?

Pour la ligne 14 du bus peut-elle passer plus souvent que toutes les 2heures à l'arrêt des grottes?

Qu'est-ce que le GNV bio?Le bioéthanol participe à la déforestation et augmente donc le CO2.

Avez vous l'intention d'augmenter les pistes cyclables sécurisée au centre ville?

Avez vous prévu des transports spécifiques pour les stations de skis afin de désengorger la circulation hors période covidienne?

Lorsque vous parler d'électricité fournie,pouvez vous dire quelle origine a l'électricité fournie:nucléaire,éolienne,solaire(au sujet des émissions et de la consommation d'énergie)?

Pouvez vous dire quel est le coût d'entretien des centrales nucléaires de la région rhône alpes?

Quel est l'âge et la durée de vie des centrales de la région?

D'où provient le gaz de GRDF?Quel est son coût d'exploitation et de transport?

## **Avis n°2 :**

Dans le cadre de la consultation ouverte, je me permets 3 pistes de réflexion, la 3<sup>ème</sup> étant à mon sens celle où le moins de choses ont été faites :

1. favoriser la mobilité douce : il y a déjà beaucoup de choses faites, en cours et à venir sur ce sujet, je n'y reviendrai pas, d'autant plus que j'estime que tout cela va dans le bon sens
2. brûlage des déchets verts : j'y suis particulièrement sensible. Il s'agit d'une pratique qui a encore largement cours dans l'agglomération. Je pense qu'il faut continuer d'informer les gens sur la législation et les alternatives (ce que vous faites déjà très bien) mais il faut aussi commencer à sévir sur la répression. D'autant plus qu'un feu de déchets verts est très facilement localisable ! Il devrait y avoir à ce sujet une coordination entre les différentes communautés de commune car à certains endroits, il ne s'agit d'une pratique normale (vallée de Manigod par exemple).
3. mobilité sur le lac : A juste titre l'effort est mis sur les voitures. Mais quid des hors-bords de loisirs nautiques qui pullulent sur le lac ? Leur consommation de carburant varie entre 30 et 60 litres à l'heure ! Un « petit » bateau de wakesurf qui navigue pendant 1h00 sur le lac, peut brûler 30 litres de carburant, soit autant que 12 voitures qui font le tour du lac (6l/100 chacune sur 40km). Il serait injustifiable de laisser cette pollution de côté. On ne peut pas prendre des mesures draconiennes pour limiter la pollution sur les routes et en même temps laisser se développer la pollution sur le lac. La cohérence et le bon sens imposent de réguler davantage la circulation sur le lac.

### **Avis n°3 :**

Le Plan Climat est un grand outil pour réussir la transition climatique de notre territoire et je vous félicite pour cette démarche, néanmoins, il me semble que pour réussir, il doit être plus ambitieux.

Avec la forte croissance que connaît notre région, la mobilité douce me semble le levier plus important pour décarboniser la région.

Il faut limiter des kilomètres parcourus en voiture individuelle pour améliorer la qualité de l'air et la santé publique, pour cela il faut repenser la distribution de l'habitat et sur tous des services en fonction des axes structurants et qui renforcent les centralités déjà établies ; il faut repenser le réseau de transports en commun et envisager le scénario zéro voiture à l'horizon 2050.

Je vous encourage également à explorer le modèle de la ville à 20 minutes (ou les services et espaces de loisir son véritablement reparties et accessibles à 20m à pied de chez soi, donc besoin de voiture très réduite)

A mon sens, l'intégration d'une stratégie de végétalisation au cœur de la politique urbaine est aussi un instrument fort, car elle permet de restructurer la mobilité douce, de repenser les espaces publics, la désimperméabilisations des sols, l'apport végétal qui réduit les îlots des chaleurs et améliore la qualité de l'air et augmenter notre résilience comme territoire.

Pour la réussite de ce pari, il faut que le Plan Climat soit en intime coordination avec le reste des instruments de la planification urbaine (PLUi, schéma cyclable, etc.)

On crée des règles aujourd'hui qui décident à quoi elle ressemblera notre région demain et comment nous ferons face aux défis du réchauffement global ; Nous devons viser haut, car les conséquences sont lourdes.

### **Avis n°4 :**

mes réflexions :

- difficultés de circuler en vélo car peu de sécurisation des voies
- densifier les espaces mais faire attention à ne pas retomber dans la surdensification et les problèmes de cohabitation.

#### **Avis n°5 :**

Bonjour, c'est sûrement une goutte d'eau par rapport à tout ce qu'il y a à entreprendre notamment pour les transports, la rénovation énergétique des bâtiments.....mais Annecy manque cruellement de parcs. Pourquoi la commune ne rachète t-elle pas la maison qui est en vente avec le grand parc au petit port à Annecy- Le -Vieux ? Des arbres pourraient y être plantées au lieu que se soit encore bétonné par un nouveau programme immobilier. La maison pourrait être louée à un restaurant. Les familles pourraient pique- niquer dans la verdure, à l'ombre, au bord du lac avec une jolie vue. Un poumon nécessaire.... qui apporterait encore une plus- valeur à Annecy.

#### **Avis n°6 :**

Juste une réaction par rapport à l'annulation de la fête du lac. Vous indiquez que les feux d'artifices prévus seront tirés à d'autres occasions, pourquoi ne pas les supprimer compte tenu des nombreux désagréments qu'ils engendrent sur le plan environnemental : destruction d'oiseaux, pollution de l'air et du lac, bruits.

#### **Avis n°7 :**

Quelques propositions concrètes et réalisables facilement

Les appartements dans les immeubles avec chauffage collectif sont presque tous surchauffés

Solution réunir l'ensemble des syndicats de copropriété et leur mettre la pression ;ils doivent faire respecter les différentes démarches concernant le chauffage mise en place de rhéostats ; réguler la température qui ne doit pas excéder 19 degré ; imposer des contrôles aléatoires pour vérifier cela (on contrôle bien la vitesse des véhicules)

Ce phénomène est presque inexistant dans les appartement récents avec chauffage individuel car les personnes payent directement leur consommation

Mettre la pression dans les administrations on surchauffe aussi beaucoup . la facture étant payée par le contribuable

Inciter l'utilisation des voitures tout électrique et autoriser en milieu urbain les petits véhicules type voiturette de golf pourquoi ne pas offrir la gratuite des parkings aux véhicules tout électrique

En finir avec la surconsommation des éclairages urbains ; j'avais proposé pendant la période de confinement l'extinction des lampadaires les français étant censés être chez eux?

Un lampadaire sur deux c'est largement suffisant demander aux communes de faire un effort comme cela se passe à Talloires ,exemple la commune de Saint Jorioz pour soit disant sécuriser son port laisse les lampadaires allumés toute la nuit avec un impact sur le lac très fort

Pourquoi ne pas essayer les jours de pleine lune par beau temps une extinction totale ou presque des lampadaires la réverbération de la lune sur le lac et la luminosité engendrée étant très forte

#### **Avis n°8 :**

J'ai parcouru rapidement les actions prévues dans le cadre du PCAET du Grand Annecy et je n'ai pas vu, sauf erreur de ma part, d'actions concernant la maîtrise de l'impact environnemental du numérique.

C'est un sujet qui prend de plus en plus d'importance et il serait dommage de passer à côté.

#### **Avis n°9 :**

Cette contribution est centrée sur deux points, l'un formulé sous forme interrogative, l'autre sous une forme volontairement injonctive:

- la poursuite de l'activité aérienne de loisirs ou d'affaires est-elle pertinente?
- une réorganisation profonde des activités agricoles est nécessaire.

##### 1. La poursuite de l'activité aérienne de loisirs ou d'affaires est-elle pertinente?

Le document de diagnostic indique un impact modeste pour cette activité: 1% des émissions dues aux transports qui représentent eux mêmes 42% des émissions de GES (Gaz à effet de serre). Aucune étude n'est fournie, comme le souligne le préfet cité dans le rapport de prise en compte des avis des autorités, concernant l'impact de l'activité sur la qualité de l'air au voisinage immédiat de la piste, en particulier dans les conditions météorologiques de stagnation des masses d'air. L'usage qui veut que la consommation d'énergie en vol au-dessus de 915m ne soit pas prise en compte conduit aussi à sous-estimer l'impact de cette activité sur l'émission de GES; mais surtout le document ne fournit aucune indication sur les usagers dont on ignore la localisation géographique. **Si l'activité est rapportée au nombre d'utilisateurs résidents dans le grand Annecy, il est fort à parier que l'émission des GES du transport aérien soit très supérieure à celle de l'automobile.**

Compte tenu des objectifs ambitieux de l'Union Européenne (réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55 % à l'horizon 2030 -par rapport aux niveaux de 1990-) et du fait que nous sommes "**tous acteurs de la transition**", il peut sembler opportun, dans un avenir proche, de limiter l'activité de l'aéroport à celle d'une base d'hélicoptères de la sécurité civile. L'activité commerciale publique est déjà inexistante depuis 2013 et n'a aucune chance d'être rétablie compte tenu de la proximité de Genève et Chambéry. Les avantages et inconvénients du transfert de l'activité de loisir et d'affaire (et de la pollution sonore et chimique qui l'accompagne) sur les aéroports voisins, en particulier celui de Chambéry méritent d'être étudiés.

Une telle décision aurait aussi un impact considérable sur deux objectifs liés du PCAET: tendre vers le "zéro artificialisation des sols" et "limiter l'étalement urbain". Une base d'hélicoptères n'occupera qu'une partie infime du terrain existant qui peut alors s'ouvrir à des usages diversifiés et complémentaires: habitations, bâtiments à usage public, parc urbain, maraichage, etc., dont la biodiversité serait bien plus riche que celle du terrain actuel. **Il est possible d'envisager un projet intégré qui a l'avantage de reporter une partie des flux urbains vers le nord de l'agglomération et de contribuer à la préservation des espaces agricoles existants et des paysages voisins du lac.**

##### 2. Une réorganisation profonde des activités agricoles est nécessaire.

Le diagnostic nous apprend que "sur les 270 exploitations agricoles, seulement 15% sont dédiées à la production végétale (céréalière, maraichère ou arboricole) et 56% uniquement consacrées à l'élevage de bovins laitiers". En 2015, sur le Grand Annecy, l'agriculture a émis 675 000 teq CO2

dont 40 000 pour le seul élevage de bovins pour 920 000 teq CO2 émis au total par les activités humaines. **Les bovins produisent à eux seuls 4,3% des GES, ce qui est loin d'être négligeable.**

Différents objectifs sont liés à cette problématique: "Intégrer la thématique climat dans l'élaboration de la politique agricole", "Produire et distribuer localement des produits alimentaires de qualité", "Adapter la gestion de l'eau pour l'agriculture et les alpages". Hors les propositions restent timides et floues avec peu d'indicateurs de suivi: "Adapter la production agricole à la demande: des produits plus diversifiés sur le territoire – restauration des vergers. Inciter fortement à l'agroécologie". Un conflit potentiel dans l'usage de l'eau est signalé (entre alpagisme et activités de ski) sans proposer de solution. Le préfet pointe d'ailleurs l'absence de données sur l'évolution climatique prévue par les experts, comme le nombre de jours de gel en hiver.

Il faut regarder les choses en face: la pratique du ski (de piste) n'a aucun avenir au Semnoz (ce qui élimine un conflit d'usage). La construction de retenues collinaires (petites ou grandes: Sous-Dine, Semnoz) représente une fuite en avant et une atteinte à la biodiversité.

Dans le plan d'action, la diversification des pratiques agricoles est envisagée sous forme de propositions limitées comme le maraichage ou la production de blé destinée à la panification locale, au point qu'aborder la question de l'élevage semble être un "tabou" dans la région. Pourtant cette quasi mono-production dont le débouché principal est l'exportation hors région de fromages protégés par des AOC est extrêmement fragile. Cette fragilité a pu conduire à des inquiétudes justifiées, mais aussi, a des demandes quasi hystériques comme l'abattage répété de Bouquetins (hors Grand Annecy dans le massif du Bargy), sans aucun résultat, et dans la crainte qu'une zoonose bénigne (la Brucellose) ne vienne nuire aux ventes de Reblochon.

Il conviendrait plutôt de **se tourner massivement vers la consommation locale et de miser bien davantage sur la production de protéines végétales adaptées à l'alimentation humaine**, dans le cadre du développement d'une demande d'alimentation "plus végétarienne" déjà présente dans la population. De nombreux travaux plaident en ce sens comme le rapport Aferre2050 de l'association Solagro, le rapport de la commission EAT-Lancet de 2019, le bénéfice sur la santé humaine s'ajoutant au bénéfice climatique, ainsi qu'une meilleure efficacité alimentaire (nourrir plus de personnes sur une surface donnée).

**Il est nécessaire de réorganiser la production agricole en diminuant la part des exploitations consacrées à l'élevage, en priorité bien sûr dans les zones de plus faible altitude.** L'usage des alpages doit être adapté aux ressources naturelles en eau et à leur évolution.

#### **Avis n°10 :**

La situation sanitaire difficile actuelle peut être une bonne occasion de réfléchir à une célébration différente et plus propre de la Fête du Lac qui a été annulée l'an dernier et aussi cette année.

Je voudrais vous demander sincèrement de débattre d'un éventuel changement de cet événement dans le futur car :

- les feux d'artifice, surtout dans cet ordre de grandeur, polluent l'air.
- il y a beaucoup de poussière fine dans l'air (également malsain pour les spectateurs et les animaux)
- il contient des métaux lourds (barium, antimoine et strontium), qui se déposent sur le fond et dans l'eau, surtout avec des feux d'artifice de couleur avec des effets sonores. Ces métaux tombent dans le lac près de l'endroit où l'eau potable est extraite du lac.
- les feux d'artifice sont une horreur pour les animaux domestiques et les animaux de la nature.
- le cuivre est toxique à des concentrations élevées pour les animaux qui vivent dans l'eau et le cuivre est nocif pour les plantes. Alors en plus de la pollution de l'air, les feux d'artifice provoquent une pollution des sols et de l'eau. Cela est dû à la poussière fine qui descend et aux feux d'artifice imbrûlés.

Nous vivons à une époque où nous devons nous adapter à de nouvelles circonstances. Et il existe des alternatives. Vous avez certainement déjà entendu ou vu qu'il y avait des spectacles fantastiques avec des drones (Par exemple : Singapore 2019, Shanghai 2020, Bruges, Sacramento Bee July 15, 2018). Aujourd'hui, il est déjà possible d'embaucher des équipes qui s'occupent également de cela à Annecy. Evidemment cela ne doit pas changer du jour au lendemain, mais cela peut se produire progressivement.

Avec un feu d'artifice de plus en plus propre, vous pouvez, comme municipalité d'Annecy, montrer votre lutte contre la pollution atmosphérique. Il en existe de nombreux exemples sur YouTube et dans des articles sur Internet. Les drones fournissent une "feu d'artifice" propre avec, comme d'habitude, de la musique et du théâtre. Les drones offrent également de nombreuses possibilités pour transmettre un message aux spectateurs, des formes créatives et des textes. Voir par exemple ce lien ci-joint : <https://fr.dronisos.com/>

Je n'ai pas de contacts directs avec les entreprises impliquées dans ce dossier, mais j'espère surtout avec ce courriel que vous souhaiteriez inclure ce sujet dans votre plan d'actions.

#### **Avis n°11 :**

Ayant pris connaissance du PCAET du grand Annecy, je tiens à saluer la qualité de l'étude territoriale qui permet de cerner les forces/faiblesses/opportunités et menaces dominantes sur la thématique de l'énergie dans le Grand Annecy. Comme cela est mis en valeur dans le plan d'action, il est important que chaque citoyen / entreprise puisse s'impliquer dans les engagements d'efficacité énergétique pris à l'échelle du territoire (neutralité carbone, TEPOS) et que chacun puisse visualiser quels sont les leviers majeurs des réductions de consommation énergétique dont nous disposons pour les atteindre, avec une vraie pédagogie autour de quelques chiffres clé. Pour cela, l'enjeu n'est pas simplement de communiquer/informer mais de permettre à des citoyens volontaires de participer aux débats, de s'engager dans la conception de solutions concrètes qui seront déployées sur le territoire. Pour cela, il ne suffit pas de consulter les citoyens sur des orientations d'aménagement en indiquant que "les portes de la mairie sont ouvertes" pour qu'ils s'expriment (on ne récolte alors l'avis que des militants "pour", des militants "contre" et de ceux qui "ont le temps"). Il s'agit de confier une mission à un ensemble de citoyens volontaires, représentatifs de toutes les couches de la collectivité du Grand Annecy, en leur donnant les moyens de comprendre, concevoir, sur le même modèle que la convention citoyenne pour le climat.

**Envisagez-vous la création d'une convention citoyenne permettant d'élaborer les grands projets liés aux énergies et aux transports dans le Grand Annecy ? (qui ne soit pas**

uniquement basée sur du bénévolat ou la consultation d'associations, ce qui nuirait à la représentativité d'un tel collectif).

Le rapport est très clair sur le "gisement d'économies d'énergies" dont nous disposons et sur les leviers majeurs qui permettent de les exploiter mais la logique de création d'un plan d'actions qui réponde à toutes les thématiques tend à rendre floues les priorités à engager, que je résumerais ainsi :

- **30% de l'énergie du territoire est consommée pour des besoins résidentiels (dont 80% pour le chauffage + ECS)**
  - Le plan d'action ne semble pas prendre en compte le fait que le prix au m<sup>2</sup> de l'immobilier sur le secteur du Grand Annecy n'a que faire de la performance énergétique des logements. Les propriétaires de leur résidence principale, peu éligibles aux aides soumises à plafonds de ressources, s'endettent sur 25 ans pour acquérir un logement d'une surface bien inférieure à leurs espoirs et parviennent même difficilement à conserver le budget nécessaire pour "rafraîchir" l'intérieur du logement dans lequel ils vivent au quotidien. Où trouver alors le budget nécessaire pour effectuer une rénovation globale de leur logement (atteindre la performance "BBC rénovation", objectif cité dans le rapport, ne passe pas par une seule action de performance énergétique de type "remplacement d'une chaudière fioul par une PAC" mais bien par une approche globale). **Comment proposez-vous de prendre en compte le manque de budget disponible des ménages, à des fins de rénovation énergétique, lié aux prix forts de l'immobilier ?**
  - De la même manière, les propriétaires bailleurs n'ont aujourd'hui comme seule incitation à la rénovation énergétique la loi climat, interdisant la location des "passoires énergétiques" (soient les logements de classe énergétique F et G) d'ici à 2028. Pour rappel, la classe énergétique E demeure 3,6 fois supérieure en KWh/m<sup>2</sup>/an par rapport à l'exigence d'une BBC rénovation. On est donc très loin encore de bâtiments à énergie positive, ce qui serait en cohérence avec la stratégie TEPOS 2050. **Comment proposez-vous d'inciter les propriétaires à rénover leurs logements au-delà de la classe d'énergie E ?**
  - Il me semble donc, qu'en l'état, le plan d'action défini ne rend pas "systémique" la rénovation énergétique du secteur résidentiel vers une performance de type "BBC rénovation" mais plus dépendante de quelques bonnes volontés isolées, n'augurant alors que d'un résultat en demi-teinte.

- Par ailleurs, pour répondre aux besoins de chaleur du secteur résidentiel, il semble indispensable de développer les infrastructures de production et de distribution de chaleur qui permettent d'employer les ressources renouvelables majeures que nous possédons sur le territoire (géothermie, bois solaire). Il est illusoire de penser que les citoyens, individuellement, s'équiperont massivement de ces technologies encore coûteuses. Pour que ces moyens techniques soient vraiment déployés dans l'intérêt commun et à grande échelle, un levier d'accélération peut être la création d'une ou plusieurs sociétés d'économie mixte permettant de réunir les finances et les opinions de citoyens, d'entreprise, d'investisseurs et de pouvoirs publics dans l'extension de réseaux de chaleur et le raccordement de nouveaux moyens de production d'ENR qui bénéficieront au plus grand nombre. **Envisagez-vous de créer une ou plusieurs sociétés d'économie mixte propre permettant de lancer et financer de grands projets d'aménagement dans l'intérêt commun ?**
  
- **33% de l'énergie du territoire consommée dans le transport routier (dont 50% en ville)**
  - Ici encore, la problématique est systémique. Les personnes se déplacent, car elles en ont besoin. Une grande partie des actions proposées dans le plan d'actions vise à communiquer/sensibiliser sur des offres de transport alternatives à la voiture, déjà disponibles actuellement (transports en commun, covoiturage, vélo etc), qui ne résoudront en rien les problèmes systémiques existantes. Pour avoir moi-même organisé un challenge mobilité au sein de mon entreprise, l'impact mesurable de cette opération de communication a été très limité, les initiatives de chacun étant bridées par des problématiques systémiques (voitures propres trop chères à l'achat, vélo inadapté au fait de faire ses courses en rentrant le soir ou au fait de déposer les enfants à l'école le matin, covoiturage inadapté à des besoins de souplesse horaire...). Pour rendre "systémiquement propre" le transport urbain, il est nécessaire d'aborder la problématique à l'échelle des réseaux de transport afin qu'ils soient sobres (donc porteurs d'économie d'énergie et de GES) et efficaces (donc employés par les usagers !). Notre territoire possède des contraintes environnementales dont il convient d'exploiter les opportunités associées. Ainsi, il n'est fait nulle part mention dans le rapport de l'usage du lac d'Annecy et de navires qui permettraient de fluidifier la mobilité sur les rives du lac. Des solutions propres "made in Annecy" sont pourtant disponibles, comme les "Sea Bubbles" d'Alain Thébault, navires de transport de passagers rapides et propulsés à l'électricité ou l'hydrogène. Il est également capital de rendre les réseaux des abords du lac moins sensibles à la fréquentation touristique estivale en desservant mieux les "hotspots touristiques" par des moyens de



mobilité douce et attractifs (bateau, funiculaire, remontée mécanique, qui font partie du savoir-faire de notre territoire).

**Quels sont les projets d'amélioration systémiques de la mobilité urbaine et en bordure du lac d'Annecy envisagés par le Grand Annecy ?**

- Par ailleurs, pour les personnes contraintes à l'emploi d'une voiture individuelle, la création de ZFE est une mesure bien insuffisante pour solutionner la problématique de circulation des véhicules polluants en centre-ville, elle renvoie seulement aux citoyens la responsabilité de trouver les alternatives qui lui permettront de se déplacer. Il convient en parallèle de mettre en place les infrastructures permettant la distribution d'une ou plusieurs énergies propres, employés dans des véhicules "zero émission" qu'il convient également de rendre accessibles aux particuliers et aux entreprises au vu de leur coût actuel prohibitif. L'électricité semble être le vecteur d'énergie à privilégier étant donné les opportunités de production d'électricité par ENR (photovoltaïque) locales et la maturité technologique / l'accessibilité économique de ce type de véhicules.

**Quelle est la stratégie de déploiement des énergies dédiées à la mobilité du Grand Annecy ?**

**Comment le Grand Annecy favorise-t-il la transition de véhicules émetteurs de GES vers des véhicules "Zero Emission" ?**

En conclusion, je suis fier d'habiter sur un territoire signataire d'engagements forts en terme de transition énergétique (TEPOS, objectifs de neutralité carbone ...).

Cependant, je suis persuadé qu'en ne comptant que sur les "écogestes" de chaque citoyen/entreprise/investisseur, nous n'exploiterons que 10% au maximum du gisement potentiel d'économies d'énergie cerné par l'étude territoriale du PCAET. Il convient donc d'engager une politique forte et volontaire (pas seulement "incitative" ou "facilitatrice") d'aménagement du territoire (mobilité, génération et distribution d'ENR, rénovation énergétique du bâti) bâtie et financée en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes du territoire.

A titre personnel, je suis bien entendu volontaire pour m'engager dans une telle démarche.

**Avis n°12 :**

Contribution au PCAET du Grand Annecy

L'Agglo du Grand Annecy doit répondre à plusieurs problématiques concomitantes dans les années futures :

- besoin de logements,
- besoin de bâtiments publics, écoles, services administratifs
- besoin d'équipements sportifs (totalement sous équipée actuellement, notamment en piscines )
- besoin d'espaces de respiration
- besoin de terres agricoles pour nourrir la population

Ces besoins doivent être vus dans leur ensemble et surtout dans la recherche constante de limitation des pollutions et d'amélioration du cadre de vie des citoyens résidents, pour répondre au changement climatique.

Quand on prend un peu de hauteur pour visualiser l'agglomération, depuis le Veyrier ou au-dessus de Pringy, par exemple, une évidence s'impose : **le terrain d'aviation**

110 Ha monopolisés pour des activités de loisirs exclusivement, et qui concerne un nombre infime de la population annécienne - loisirs très coûteux, bruyants et polluants - il y a là de quoi réfléchir à un développement harmonieux et respectueux des besoins de la population, en recherchant l'amélioration constante du cadre de vie et des impacts pour le climat.

La pollution des avions : aucune mesure mise en place malgré les promesses des élus depuis 2014. Si l'on s'en tient aux mesures connues des avions, ramenées au nombre très restreint des passagers, il est évident que cette pollution est beaucoup plus importante que la voiture. Quand de surcroît, elle n'a aucune utilité sociale ou économique, la démonstration est vite faite.

Quid de la gêne ressentie au quotidien par les riverains ? Savez-vous combien d'habitants subissent directement ces nuisances inutiles ? De Pringy à Chavanod, pour ne parler que des riverains des couloirs aériens, on est à environ **30.000 habitants** qui subissent déjà largement les voies rapides et autoroutes, mais qui savent aussi que les flux routiers correspondent à une nécessité économique inévitable (pour le moment), mais pas les avions ! Savez-vous également que le trafic de jets privés n'apporte aucun développement touristique à Annecy ? Ces utilisateurs repartent immédiatement sur Genève ou par hélicoptère sur Megève ou Avoriaz ... De plus en plus de jets privés, parce qu'Annecy devient la desserte de Genève, sans information publique : l'agglomération reste muette sur ce sujet, n'y a-t-il pas une responsabilité des élus à engager ?

Les entreprises qui se sont installées sont directement liées aux loisirs aériens : réparation, baptême de l'air, hangars pour stocker les avions, et peuvent être transposées ailleurs. Elles se sont installées toutes sur **la commune d'Epagny**, laquelle a accordé des permis de construire sans aucune consultation de ses collègues de l'agglomération, alors que les zones industrielles et commerciales sont gérées par l'agglomération !

Enfin : la reconversion de ce territoire pourrait être une opportunité extraordinaire pour enfin mettre en place des solutions durables pour nourrir la population et répondre à ses besoins essentiels (nourriture et espaces verts) sans faire voyager 99% des produits alimentaires ? Le terrain devra être dépollué, mais on sait le faire, et il reviendrait à sa fonction première d'avant 1939 (c'est-à-dire hier !!) qui était culture et maraîchage !

### **Avis n°13 :**

Parler du climat sans prendre en compte la pollution et les nuisances engendrées par l'aérodrome urbain d'Annecy serait un non sens.

La première mesure urgente est d'appliquer les mesures protectrices du mont blanc à l'agglomération.

La seconde est de déplacer l'aviation de loisir et privée dans des zones non urbanisées.

La troisième est d'organiser un concours ouvert à tous pour un aménagement concerté des 105 hectares.

Je proposerai un grand espace culturel et sportif avec une salle de spectacle en capacité d'accueillir des grands événements, un centre aquatique innovant dans le respect de l'environnement, un parcours de promenade avec des lieux d'échanges (jeux, producteurs locaux, concerts en plein air, ...) Avec l'ambition d'être entendu.

**Avis n°14 :**

Concernant la réduction des émissions des divers polluants émis par les activités des habitants du Grand Annecy, de nombreuses sources dues à l'ensemble de la population du territoire sont évoquées.

Il est une source de pollution qui est "oubliée" Il s'agit de l'Aérodrome d'Annecy. Certes, cette activité, polluante, concerne un très faible nombre d'usagers mais les émissions des divers aéronefs n'est pas négligeable et les riverains les subissent.

Le foncier occupé par l'Aérodrome pourrait de plus, être réaménagé en espace arboré permettant d'absorber partiellement certaines substances en excès.

Les nouveaux bâtiments construits et en projet sur l'aérodrome montrent que le trafic aérien est appelé à augmenter sensiblement.

POURQUOI cette source de pollution n'est-elle pas traitée dans le PCAET?

**Avis n°15 :**

Dans votre réflexion sur le plan climat, vous ne pouvez pas occulter le devenir de l'aérodrome de Meythet.

Il n'est pas concevable de maintenir une situation "d'open-bar" pour tous les "promène-couillons" qui rendent la vie impossible à toute la population de la plus grosse agglomération de Haute-Savoie.

Non respect des couloirs aériens, pollution sonore et une tour de contrôle qui laisse tout faire!!

**Avis n°16 :**

Bonjour,

Un point particulier sur les façons de faire.

Un travail sur le PCAET, accompagné par l'espace citoyen, est une très bonne chose.

Un autre très bonne chose, à la suite, est de faire vivre la citoyenneté en dehors de ce cadre légal !

Faire participer les citoyens juste lorsque cela "arrange" les autorités ?

Il est avéré, que demander des rendez-vous aux différentes autorités Grand Annecy, Annecy, Conseil Départemental à propos de points singuliers entrant dans le cadre des nuisances, de l'énergie et de la pollution... ne donne pas de résultats.

Aucune réponse aux courriers, courriels.

Une solution pour que le Grand Annecy réponde aux demandes répétées de citoyens et associations ?

Exemple : l'avenir, à moyen terme, de l'aéroport de Meythet

Une partie de la réflexion et des décisions politiques appartient au Grand Annecy.

Cela se discute-t-il avec les citoyens ?

**Avis n°17 :**

Bonjour

Le plan climat est ambitieux. Avant même d'envisager la fermeture complète de l'aéroport qui n'a plus sa place en zone urbaine au sens de l'aviation civile, nous vous informons que les évolutions réglementaires depuis 2012 ont l'effet de provoquer l'arrêt complet des activités hélicoptères sur le site en dehors de la sécurité civile et gendarmerie

- l'activité loisirs n'est plus autorisée par la réglementation européenne pour les appareils monotorbine depuis 2012
- l'entretien et réparation des appareils n'est plus compatible avec les lois environnementales françaises, essais moteur non autorisés
- la formation de pilotes n'est plus compatible avec la réglementation européenne - survol de zone urbaine en appareil monotorbine-

Par ailleurs, la charte de 1995 signée par les élus et le ministre des transports de l'époque, n'est pas respectée : aucune activité nouvelle possible. Et pourtant plusieurs activités nouvelles sont installées, par exemple AVIALPES école de pilotage, entretien, et depuis peu propose des voyages dans un petit JET à 4 places, le bilan CO2 de ce type de transport est effarant.

Le service public sur le site est réservé aux privés, pourtant la DGAC délègue une tour de contrôle de 6 personnes, dont les salaires mensuels dépassent 4500 euros.

Quel est le service rendu aux citoyens ?

Il est grand temps de réfléchir à l'équilibre entre nantis et citoyens, la pollution sonore et celle de l'air sont liées.

Pour l'anecdote, aucun contrôle des bagages et identités sauf présence aléatoire de la douane même hors Schengen.

Merci à nos élus et futurs élus de participer avec notre collectif CRASH à des alternatives respectueuses de la nature et des riverains.

### **Avis n°18 :**

Madame la Présidente,

Des efforts importants ont été entrepris par le Grand Annecy pour réduire ses émissions de GES dans certains domaines comme celui de l'isolation des logements.

En revanche, les émissions du secteur des transports, le principal émetteur de GES avec 45% des émissions de l'agglomération, continuent d'augmenter (l'année 2020 a pu connaître un répit à cause de la crise de la Covid mais n'est pas représentative). Il y a urgence à agir.

A moyen et long termes, le projet de tramway va bien sûr contribuer à réduire les émissions. Il doit permettre d'offrir une alternative au tout voiture et **d'éviter des projets comme le passage en 2x2 voies de l'avenue d'Aix-les-Bains** qui entraîneraient une augmentation à la fois du trafic automobile, de la pollution de l'air et des émissions de GES.

A court terme, le vélo semble l'alternative à la voiture la plus sollicitée du fait de la crise sanitaire et une certaine désaffection des transports en commun. Les projets de pistes cyclables en site propre vont bien sûr dans le bon mais prendront du temps. Pour favoriser le développement des mobilités douces, **il est impératif qu'Annecy devienne une ville 30 avec une limitation de vitesse à 30km/h comme règle dans le cœur d'agglomération**, les axes routiers périphériques importants n'étant bien sûr pas concernés.

En ce qui concerne les rives du lac, il faut soutenir le développement du vélo. Avec un doublement de sa fréquentation attendu d'ici une dizaine d'année, la voie verte est un axe essentiel mais elle arrive à saturation. Il faudra envisager son doublement et prévoir une séparation des usagers en fonction de leur vitesse pour éviter les conflits d'usage. **Il est donc totalement inconcevable que la ligne de tramway éventuelle sur la rive ouest se fasse sur l'emprise de la piste cyclable au détriment du vélo.** Par ailleurs, la limitation de la vitesse à 30km/h sur les départementales et les voies connexes permettrait d'envisager là aussi un report modal important de la voiture vers le vélo et de fluidifier la circulation sur ces deux axes. Cette mesure serait une solution immédiate et peu coûteuse pour réduire de façon significative le trafic automobile et les embouteillages sur les rives du lac, notamment l'été.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, en l'expression des mes salutations distinguées,

### **Avis n°19 :**

L'agglomération Annécienne attire chaque année un plus grand nombre de personnes venues rechercher emploi et cadre de vie.

Conséquence inéluctable, le besoin de logement ne fait qu'accroître mais le foncier disponible fait cruellement défaut autour de la ville centre d'Annecy.

C'est pourquoi les nouveaux arrivants sont contraints d'aller vivre de plus en plus loin et les projets immobiliers fleurissent dans les communes environnantes qui sacrifient hélas de belles terres agricoles pour répondre à la demande. Le trafic routier ainsi créé génère une pollution atmosphérique et sonore considérable de plus en plus difficile à supporter. Et la création ou l'élargissement permanent et à grands frais des routes et des voies rapides n'a jamais résolu et ne résoudra jamais le problème.

Cependant, notre agglomération a la chance de posséder en plein centre de son territoire un immense terrain de 110 hectares occupé par l'aérodrome. Ce terrain est la propriété du Conseil Départemental de Haute Savoie qui en confie l'exploitation à un gestionnaire privé.

Mais qui utilise aujourd'hui cet espace ? Quelques très rares amateurs d'aviation légère et d'encore plus rares très fortunés se déplaçant en jet privés ou hélicoptères pour se rendre dans les stations de ski les plus huppées sans rien apporter à l'économie locale ni même au tourisme. Et les nuisances occasionnées par ces aéronefs sont considérables pour des dizaines de milliers d'habitants depuis Pringy jusqu'à Chavanod. Certes, quelques entreprises fonctionnent en satellite de l'aérodrome, mais leurs activités sont facilement délocalisables vers des lieux plus appropriés en dehors du centre urbanisé.

### **Alors comment utiliser au mieux cette immense surface ?**

La commune déléguée de Pringy a lancé sur une surface de 7 hectares la réalisation de l'éco quartier « Pré Billy » qui prévoit la construction de 920 logements, des locaux tertiaires et des équipements publics tout en réservant 60 % du site en espaces verts.

En suivant cet exemple, imaginons l'immense possibilité qu'ouvrirait une utilisation raisonnée des 110 hectares de l'aérodrome, en pérennisant bien entendu l'activité des services de secours dont l'utilité ne saurait être mise en doute.

Certes des logements, mais des logements répondant aux dernières normes environnementales et situés dans une zone en proximité immédiate de la plus grande zone commerciale de l'agglomération et qui pourraient être très facilement desservis par des transports en commun performants (tramway ou bus à haut niveau de service).

Et également des équipements publics comme un centre nautique qui fait cruellement défaut aux habitants des communes situées sur le rive droite du Fier.

Mais aussi et surtout à minima 50 hectares de nature pour des espaces verts et de très vastes surfaces cultivables afin de répondre aux besoins du Projet Alimentaire Territorial. (Rappelons que la commune d'Annecy est très fière de compter 4,6 hectares de parcelles de jardins partagés !)

### **Avis n°20 :**

L'existence de ce plan démontre une volonté de progresser dans le domaine du réchauffement climatique

1 – Toutefois, il faut remarquer que les déplacements doux prennent de l'importance et c'est tant mieux. Mais quel projet pour minimiser l'emprunte carbone des véhicules, multipliez les transports alternatifs : bus, tram, bateau et RENDEZ-LES GRATUITS. Quelle catastrophe d'avoir un ticket de bus qui n'est valable qu'une heure !! selon d'où l'on vient, il est absolument impossible de se rendre en ville pour faire un achat sans avoir à utiliser 2 tickets ; alors quand une famille se déplace.... Que fait-elle ? Elle utilise son véhicule. Et pour cela, vous trouvez tous les budgets nécessaires pour aménager des parkings et des places de stationnement. Quelle cohérence y-a-t'il **aujourd'hui** dans ce domaine pour améliorer le climat ?? Cette gratuité permettrait d'INTERDIRE la circulation des voitures en ville à l'instar d'autres villes qui l'on expérimenté et n'en ont tiré que des bénéfices.

2 – on sait qu'en agriculture l'élevage est une source non négligeable de CO2. Au lieu d'avoir des prairies pour les animaux, pourquoi ne pas développer le maraîchage dont le bassin annécien a cruellement besoin ?

3 - le PCAET n'aborde à aucun moment le sujet de l'aérodrome d'Annecy-Meythet. Il est **de plus en plus** recommandé de ne pas prendre l'avion quand il existe une possibilité de transport en train. Or, cet aérodrome est **de plus en plus** utilisé pour desservir d'autres aérodromes comme par exemple, le Bourget du Lac, Chabeuil dans la Drôme, etc..Qu'attendez-vous pour NE PAS PRIVILEGIER ces activités qui ne concernent que « des privilégiés » et qui « coûtent énormément à la collectivité » avec les subventions « pharaoniques » qui leur sont accordées ?

Le gain sur le CO2 serait certes négligeable mais vu sous un autre angle, l'utilisateur émet combien de CO2 comparé à un utilisateur de voiture ?

Il serait temps de mettre fin au fonctionnement de cet aérodrome qui n'a plus aucune activité de service public et qui n'apporte que nuisances, pollution, risques d'accidents sur l'agglomération

Cet espace pourrait être libéré pour envisager d'autres perspectives : maraîchage, quelques logements, un parc arborisé, un espace sportif... les idées ne manquent pas !!

### **Avis n°21 :**

L'existence de ce plan démontre une prise de conscience et une volonté d'avancer dans le domaine du réchauffement climatique ; et il est grand temps d'agir.

1 - Habitante de Meythet, et sauf erreur de ma part, je n'ai pas remarqué que le PCAET abordait le sujet de l'aérodrome d'Annecy-Meythet. Il est pourtant inévitable de ne pas écarter le sujet !

- Hormis la Protection Civile, cet aérodrome est actuellement essentiellement utilisé pour des loisirs. Nuisances, bruits, non respect des règles de vol, etc.. font que les riverains sont excédés par cette activité.

Les autorités recommandent **de plus en plus** de ne pas utiliser l'avion comme moyen de transport quand il existe une possibilité de transport en train. Or, cet aérodrome est **de plus en plus** utilisé pour desservir d'autres aérodromes comme par exemple, le Bourget du Lac, Chabeuil dans la Drôme, etc..

Qu'attendez-vous pour supprimer ces activités qui ne concernent que « des privilégiés » et qui « coûtent énormément à la collectivité » avec les subventions « pharaoniques » qui leur sont accordées ?

Pourquoi continuer à polluer notre région avec des survols du lac d'Annecy, des massifs montagneux environnants ? Il serait temps de prendre des mesures drastiques à ce sujet.

Il devient nécessaire de mettre fin au fonctionnement de cet aérodrome qui n'a plus aucune activité de service public et qui n'apporte que nuisances, pollution, risques d'accidents sur l'agglomération et dont « l'activité économique » reste à démontrer et à prouver !

Cet espace pourrait être libéré pour entrevoir d'autres perspectives : maraîchage, quelques logements, un parc arborisé, un espace sportif... les idées ne manquent pas !!

2 – Sur Annecy, les déplacements doux prennent de l'importance et c'est tant mieux. Mais pour minimiser l'emprunte carbone des véhicules, **multipliez les transports alternatifs** : bus, tram, bateau et **RENDEZ-LES GRATUITS**.

Il est tout à fait anormal qu'un ticket de bus ne soit valable qu'une heure !! selon d'où l'on vient, il est **impossible** de faire un aller-retour en ville sans avoir à utiliser 2 tickets ; alors quand une famille se déplace.... Que fait-elle ? elle prend son véhicule. Résultat : la circulation est infernale et la pollution maximale.

Vous octroyez des budgets pour aménager des parkings et des places de stationnement. Quelle cohérence y-a-t'il aujourd'hui dans ce domaine pour améliorer le climat ??

Ayez la volonté d'envisager de SUPPRIMER la circulation des voitures en ville à l'instar d'autres villes qui l'on expérimenté et n'en ont tiré que des bénéfices (moins de pollution et augmentation des zones piétonnes et donc des chaland ; ce qui bénéficie aux commerces).

### **Avis n°22 de la CCI Haute-Savoie :**

Monsieur le Vice-Président,

Vous nous avez récemment fait part du lancement de la consultation relative au projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Grand Annecy, ce dont nous vous remercions.

Vous trouverez ci-dessous les principales remarques que la CCI Haute-Savoie souhaite porter à votre connaissance, en particulier au regard du Plan d'actions de ce PCAET.

D'un **point de vue général**, la CCI Haute-Savoie tient à souligner la qualité et l'ambition de cette démarche co-construite avec l'ensemble des acteurs du territoire. Elle confirme par ailleurs sa capacité à relayer et promouvoir les dispositifs présentés, notamment ceux à destination des entreprises, au premier rang desquels le Centre de ressources de Saint Jorioz (action n°18).

Au sujet de **la mobilité durable**, nous vous renvoyons à certains paragraphes de notre avis formulé le 05 décembre 2019 au sujet du Plan de Déplacements Urbains du Grand Annecy -et que nous reprenons ci-dessous pour plus de clarté.

Ainsi, la CCI Haute-Savoie partage l'objectif de conforter les plans de mobilité des entreprises en élargissant la cible (action n°28) ainsi que la volonté de faire du territoire un lieu d'expérimentation des nouvelles mobilités (action n°33), d'autant que certaines de ces innovations peuvent induire à terme des gisements de développement. La CCI Haute-Savoie souhaiterait d'ailleurs figurer parmi les partenaires associés à ces deux fiches actions.

En matière d'organisation des livraisons et des flux de marchandises (action n°29), il est pertinent d'encourager le déploiement de véhicules « propres » et silencieux et de traiter spécifiquement la logistique industrielle et la logistique urbaine en intégrant les questions de mobilité dans la conception de tous les grands projets d'aménagement, en préservant dans la durée les sites existants et en saisissant les opportunités foncières et immobilières lorsqu'elles se présentent. Par ailleurs, la CCI Haute-Savoie souligne tout l'intérêt des mesures destinées à mieux accueillir les véhicules de livraison, en permettant en particulier l'occupation temporaire du domaine public ou en proposant des solutions adaptées pour l'accueil des véhicules des professionnels ; en parallèle, l'amélioration des conditions de livraison sur les zones d'activités est primordiale, les manœuvres liées au chargement/déchargement ayant un impact conséquent en matière d'émissions de particules et donc de qualité de l'air.

D'autre part, inciter et aider les professionnels à améliorer leur flotte de véhicules et faciliter leur accès dans les zones urbaines (action n°31) s'inscrit également dans cette logique que nous soutenons et que nous encouragerons, tout comme l'objectif affiché de réduction des déplacements (action n°32), mouvement largement enclenché par la crise sanitaire.

Quant à l'action n°35 relative à la mise en place d'une Zone à Faible Emission -pour laquelle la CCI Haute-Savoie souhaiterait être mentionnée dans les partenaires- nous reprenons in-extenso la remarque que nous avons formulée pour le PDU : « cette future mesure restrictive à la circulation aura des impacts certains pour nombre d'entreprises du bassin annécien, en lien avec la flotte locale mais aussi avec les livraisons en centre-ville ; il est donc important d'associer le plus en amont possible les acteurs économiques à cette démarche, en particulier en ce qui concerne le calendrier de mise en œuvre, le périmètre et les véhicules concernés, ainsi que les accompagnements envisageables pour les entreprises impactées ».

Dans le même ordre d'idée, il est important que les commerçants ou leurs représentants, les Unions commerciales et artisanales, soient consultés dans le cadre de l'action n°25 destinée à aménager un espace public apaisé et qui porte notamment sur la question du stationnement.

En ce qui concerne les actions fléchées vers **les différents secteurs économiques**, la CCI Haute-Savoie se tient naturellement à la disposition du Grand Annecy pour diffuser et valoriser auprès des entreprises les dispositions de ce PCAET et les aides financières correspondantes ( en particulier le Fonds Air Entreprises), qu'il s'agisse de : la rénovation des locaux des commerçants, des services ou des professionnels du tourisme (action n°40), la diminution de la consommation d'énergie des TPE/PME notamment industrielles (n°41), la mise en place d'une charte d'accueil écoresponsable en



matière de tourisme d'affaires (action n°42 qui pourrait légitimement être étendue à l'ensemble de la filière touristique), la diffusion des bonnes pratiques environnementales auprès des commerçants et des hébergeurs (n°43), la sensibilisation des acteurs de la construction et de la promotion en lien avec les performances énergétiques des bâtiments (n°38), l'engagement du BTP en matière de qualité de l'air (n°20) et la prise en compte des commerces alimentaires et des restaurateurs dans les circuits de proximité (n°47).

Nous avons bien noté que la CCI Haute-Savoie est associée au déploiement de quasiment toutes les actions ci-dessus, ainsi que de celles dédiées à la prise en compte de l'écologie industrielle dans les zones d'activités (n°48) et à la connaissance de la vulnérabilité du territoire (n°65).

A ce stade et pour conclure, il est néanmoins important d'apporter quelques précisions concernant les prestations CCI à destination des TPE/PME, figurant sur les fiches n°40 (in « Ressources documentaires») et surtout n°41 : ces accompagnements individuels et collectifs -déploés le plus souvent en partenariat avec l'ADEME- sont en effet dorénavant réalisés par la CCI Savoie pour notre compte, en cohérence avec la politique de mutualisation portée par le réseau des CCI. Cette délégation est évidemment totalement transparente pour les entreprises haut-savoyardes (à qui une réponse est apportée au final) et pour les collectivités qui déploient une politique de transition environnementale, à l'image du Grand Annecy avec ce PCAET.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes meilleures salutations.

**Avis n°23 du SILA :**



**l'oxygène  
à la source**

**Monsieur Marc ROLLIN**  
**Vice-Président à la qualité de l'air, à la**  
**transition énergétique et écologique**  
**GRAND ANNECY**  
46 avenue des Iles  
BP 90270  
**74000 ANNECY**

12 MAI 2021

Nos réf. : /CM/2021-1894

Dossier suivi par : Valérie GUICHARD

Objet : Contribution PCAET

Monsieur le Vice-Président,

En tant que Président du SILA, je voulais exposer brièvement quelques enjeux qu'il me semble primordial d'intégrer à la stratégie du PCAET de Grand Annecy.

La croissance démographique sur notre territoire est soutenue. Elle a forcément pour conséquence une augmentation des besoins en matière d'équipements (concernant les compétences du SILA : réseaux, station de traitement, usines de traitement ou de valorisation des déchets, voie verte...) et donc d'énergie. Elle n'est pas sans impact sur l'environnement avec le risque de destruction d'espaces naturels et d'augmentation des rejets atmosphériques et des prélèvements et rejets dans les milieux aquatiques. Par ailleurs, les événements climatiques de ces dernières années tendent à s'intensifier et le territoire semble particulièrement vulnérable à ces aléas comme déjà constaté dans le domaine du grand cycle de l'eau, lors des fortes crues de 2015 et de 2018, mais aussi lors des sécheresses et canicules de 2016 et 2018.

Avec l'ensemble de mes collègues du SILA, ces dernières années, nous avons travaillé à la mise en place de stratégies cohérentes à l'échelle du territoire du SILA. Je pense notamment au contrat de bassin mais également au schéma général des eaux usées et des eaux pluviales urbaines approuvé le 30 septembre 2019. Nous avons travaillé avec les EPCI, dans un souci de responsabilité partagée, à la requalification de notre usine de valorisation énergétique. Nous avons fait le choix d'une diminution de la capacité nominale pour répondre aux objectifs de la loi Grenelle, renforcés par la loi de Transition Énergétique pour la croissance verte, et avons optés pour une valorisation énergétique optimale passant de 10 à 70%.

Nous disposons ainsi de programmes d'actions ambitieux mais réalistes pour préserver les zones humides, intégrer les espaces de bon fonctionnement des cours d'eaux dans les projets d'aménagement, limiter la propagation des plantes invasives et préserver la ressource en eau. Nous sommes dotés d'infrastructures modernes et fiables. Ces stratégies que l'on a construites et validées ensemble se concrétisent déjà et vont pouvoir - et doivent - être cohérentes avec les objectifs et actions du PCAET et du futur PLUIHMB.

.../...

Un des points clés de ces politiques concerne la gestion et la valorisation des déchets ménagers. Les objectifs affichés du PCAET (neutralité C en 2050, TEPOS visant l'équilibre entre consommation d'énergie et production locale d'énergie renouvelable) sont en contradiction avec la politique des déchets qui consiste à vouloir augmenter les déchets recyclés (en exportant et créant de nouvelles filières) et diminuer les déchets incinérés, sources d'énergie locale renouvelable (électricité et chaleur).

Il est indiqué dans le diagnostic du PCAET, que l'incinération participe à hauteur de 13.7% à la production d'énergie renouvelable du territoire. Avec les investissements importants et la fin des travaux de requalification de l'UVE (usine de valorisation énergétique) c'est aujourd'hui une production de plus de 22% d'énergie renouvelable du territoire, avec une performance énergétique de 0.78 en 2020.

Le manque de lisibilité sur l'extension des consignes de tri, sur la disponibilité dans les filières existantes, sur les possibilités de développer plus localement de nouvelles filières de traitement des déchets triés, m'amène à vous inciter à une réflexion décloisonnée. C'est aussi la vision partagée par l'Etat, qui rappelle dans sa stratégie « Eau - Air - Sol » la nécessité de prendre en compte conjointement ces trois enjeux, notamment dans les documents de planification.

Dans les orientations des politiques de gestion des déchets, les moyens à développer sont importants or le résultat pourrait être inverse à celui attendu notamment dans le cadre des politiques du Plan climat, de TEPOS et plus globalement du projet de territoire.

Les politiques et les réglementations se sont accélérées ces dernières années. Ainsi, les documents de diagnostic effectué dans le cadre du PCAET et les fiches actions ne sont pas forcément actualisés. Il me paraîtrait judicieux de produire un document complémentaire en annexe des documents présentés, pour apporter les correctifs et mises à jour nécessaires à la bonne cohérence des stratégies et de l'action des collectivités et des citoyens.

Concernant les points en lien avec les compétences du SILA, vous trouverez une note jointe qui vous permettrait d'alimenter ce document.

Pour conclure, je souligne comme la Mission régionale d'autorité environnementale, l'ambition de Grand Anancy concernant sa politique de lutte contre le réchauffement climatique.

Je vous assure que le SILA a toujours visé ces objectifs et intégré dans ses projets des actions concrètes intégrant ces enjeux, en privilégiant systématiquement l'équilibre répondant aux exigences des contraintes réglementaires, économiques et environnementales et toujours dans un souci d'anticipation, de performance, de responsabilité environnementale et de solidarité.

Le SILA contribue depuis plus de 60 ans, aux objectifs de développement durable dans un cadre de vie préservé et attractif, acteur innovant de la transition écologique, ces enjeux constituent l'ADN de notre structure et l'un des moteurs essentiels des engagements de protection.

Ainsi, au nom du SILA et en tant que partenaire important au côté de Grand Anancy dans la définition et la mise en œuvre des politiques environnementales du territoire, je fonde l'espoir de stratégies concordantes au bénéfice de notre beau territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes sentiments distingués.

**Le Président,  
Pierre BRUYERE**



PJ : note PCAET observations

## Document « diagnostic »

Page 91, erreur à corriger : le gestionnaire de l'incinérateur et du réseau de chaleur est le SILA, et non le Grand Annecy.

## Document « plan d'action »

### Fiche action 21 Intégrer la thématique Climat – air –énergie dans le PLUIHD

Une nouvelle stratégie locale « eaux pluviales urbaines » a été validée par les élus en 2019 pour le territoire du Grand Annecy (zonage, règlement), apportant un réel changement de paradigme et de pratiques.

Dans la mesure où cette stratégie rejoint les objectifs du PCAET (garder l'eau sur le territoire, lutter contre les îlots de fraîcheur, végétalisation, etc.), elle aurait vocation à figurer au même titre que les autres propositions dans la fiche action.

### Fiche action 53 Optimiser la production hydroélectrique

Il est proposé d'étudier le développement de la micro hydroélectricité sur les réseaux eaux usées. Le retour d'expérience du SILA en la matière indique des contraintes très importantes : architecture du réseau avec peu de pente et sans chute, nature même des eaux usées peu compatible avec un turbinage (cf. lingette notamment), etc.

### Fiche action 59 - Désimperméabiliser et végétaliser les sols

- Comme pour la fiche action 21, il serait pertinent de faire référence à la nouvelle stratégie de gestion des eaux pluviales urbaines.

- Contenu de l'action : il pourrait être pertinent de faire figurer une action importante en la matière, qui est prévue et inscrite au Contrat de bassin sous maîtrise d'ouvrage du Grand Annecy : *Etude du potentiel de désimperméabilisation du patrimoine domaine public, 60 000 €TTC, 2020-2022*

-

### Fiche action 60 Valoriser l'eau de pluie

- La fiche serait à mettre à jour, car la démarche n'est plus au stade étude : la stratégie eaux pluviales urbaines a déjà été délibérée par les élus (zonage et règlement en 2019), et Grand Annecy a approuvé son intégration aux annexes sanitaires des PLU (arrêté de la Présidente du Grand Annecy du 17/12/2000)

- Contenu de l'action : il pourrait également être pertinent de faire figurer une action importante en la matière, qui est prévue et inscrite au Contrat de bassin sous maîtrise d'ouvrage du Grand Annecy : *Etude technique et travaux visant à la réutilisation des EPU, 180 000 €TTC, 2020-2022*

### Fiche action 61 Gérer la ressource en eau

- Partie « contexte » : il pourrait utilement être rappelé l'engagement du Grand Annecy dans le Contrat de bassin Fier & Lac, qui comprend des objectifs précis, des actions associées... - Partie « contenu de l'action » : aucune action relative au Contrat de bassin n'est mentionnée.

Pourtant ces actions contribuent pleinement à l'atteinte de l'objectif de cette fiche-action 61 du PCAET : par exemple, réalisation étude quantitative, observatoire de la qualité des cours d'eau, opération collective Soyons FIER !, etc.

Fiche action 62 Améliorer les dispositifs de gestion du niveau du lac et adapter les usages aux niveaux extrêmes

A titre indicatif, les 7 mesures indiquées pourraient être mises à jour :

1/ modernisation vannes de régulation : les travaux démarrent en 2021

2/ étude définition débit minimal Thiou : engagée, en cours

3/ Etude optimisation potentiel hydroélectrique Thiou : terminée

4/ Etude faisabilité déplacement conduite eau potable Thiou : terminée

5 / Recensement impacts été 2018 : terminé

6/ Vulnérabilité bâtiments publics par rapport aux crues du lac : terminé

7 et 8/ (il s'agit de la même action, il faudrait fusionner) : expérimentation réalisée en 2019 et 2020, évaluation à venir par les services de l'Etat

Fiche action 64 – Développer et faire connaître les lieux de nature et de fraîcheur en ville

Dans le cadre du Plan Lac 2030 coordonné par le SILA, une étude est prévue et budgétée (démarrage courant 2021, maîtrise d'ouvrage SILA, 30 000 €) : il s'agit de recenser les « zones de fraîcheur » sur les affluents du lac et en aval (identifier des accès, des sites compatibles). L'objectif est d'offrir une alternative estivale aux rives du lac, pour contribuer à diminuer la fréquentation et les problèmes associés.